

fenêtres s/ cours

16 juin 2023
Numéro 491

Le journal de la FSU-SNUipp

actu

La force
de l'unité

grand angle

À Villiers-le-Bel,
l'aventure gagne
du terrain

interview

Louis Maurin,
directeur de
l'Observatoire
des inégalités



*Classe
découverte :
un goût
d'ailleurs*

POUR CONTINUER D'AVANCER MÊME EN CAS D'ARRÊT DE JEU.

ASSURANCE AUTO

DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2023

-XV%*

Xavier, cadre dans
l'enseignement supérieur et
entraîneur au Stade français Paris.



ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF
ASSURÉMENT HUMAIN



*15 % de réduction la 1^{ère} année (hors droit d'entrée) pour toute souscription entre le 1^{er} juin 2023 et le 30 juin 2023 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.



12
dossier

Classe découverte : un goût d'ailleurs

Les séjours en classes transplantées sont une occasion unique de vivre une expérience de vie collective et de construire des apprentissages « hors les murs ».

6
actu

La force de l'unité
8/ Mutuelle, quelles
évolutions ? / Recrutements
2023 : pas de choc
d'attractivité 9/ Direction :
terrain glissant / Interview
Choukri Ben Ayed

5
L'enfant
Petite enfance :
un secteur maltraité

10
**grand
angle**
À Villiers-le-Bel,
l'aventure gagne
du terrain



21
métier&pratiques

22/ Éducation positive : c'est oui ou c'est non ?
24/ De nouveaux programmes / Lecture : défaut
de compréhension 25/ Interview Gabrielle
Richard, sociologue du genre 26/ Alliance
éducative 29/ Le sourire aux lèvres

30
**lire/
sortir!**

Langues et langages



32
société

Impôts : une consultation
orientée 33/ Lycées pros : le
leurre du marché de l'emploi /
Questions à Fabienne Maillard,
sociologue / Le « mariage pour
tous », dix ans après

34
interview

Louis Maurin : « Les parcours
restent surdéterminés
par l'origine sociale »

FENÊTRES SUR COURS N° 491 du 19 juin 2023 / Hebdomadaire du syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC
128 boulevard Blanqui 75013 Paris, tél. : 01 40 79 50 00, fsc@snuipp.fr **DIRECTRICE DE LA PUBLICATION:** Guislaine David **RÉDACTION:** Mathilde Blanchard, Claire Bordachar, Franck Brock, Guislaine David, Philippe Miquel, Jacques Mucchielli, Emmanuelle Quémard, Nelly Rizzo, Virginie Solunto, Blandine Turki, Nicolas Wallet **CONCEPTION-RÉALISATION:** NAJApre / direction éditoriale: Julie Matas, graphique: Susanna Shannon et Maya Carrasco **IMPRESSION:** SIEP Bois-le-Roi **RÉGIE PUBLICITÉ:** Mistral Media, 22 rue Lafayette 75009 Paris, tél.: 01 40 02 99 00 **PRIX DU NUMÉRO:** 1 euro **ABONNEMENT:** 23 euros
ISSN 1241 0497 / CPPAP 0420 S 07284. Adhérent du syndicat de la presse sociale



sommaire 3

éditorial
Un besoin de
reconnaissance
toujours insatisfait

« Un professeur, ça change la vie pour toute la vie ». La nouvelle campagne de communication du ministère, qui ressemble au refrain d'un tube des années 80, laisse perplexe. Comment croire à ce slogan totalement déconnecté du terrain ? Ce qui est certain, c'est qu'avec



© Millerand/NAJA
**ACCORDER DE
LA CONFIANCE
AUX PE**

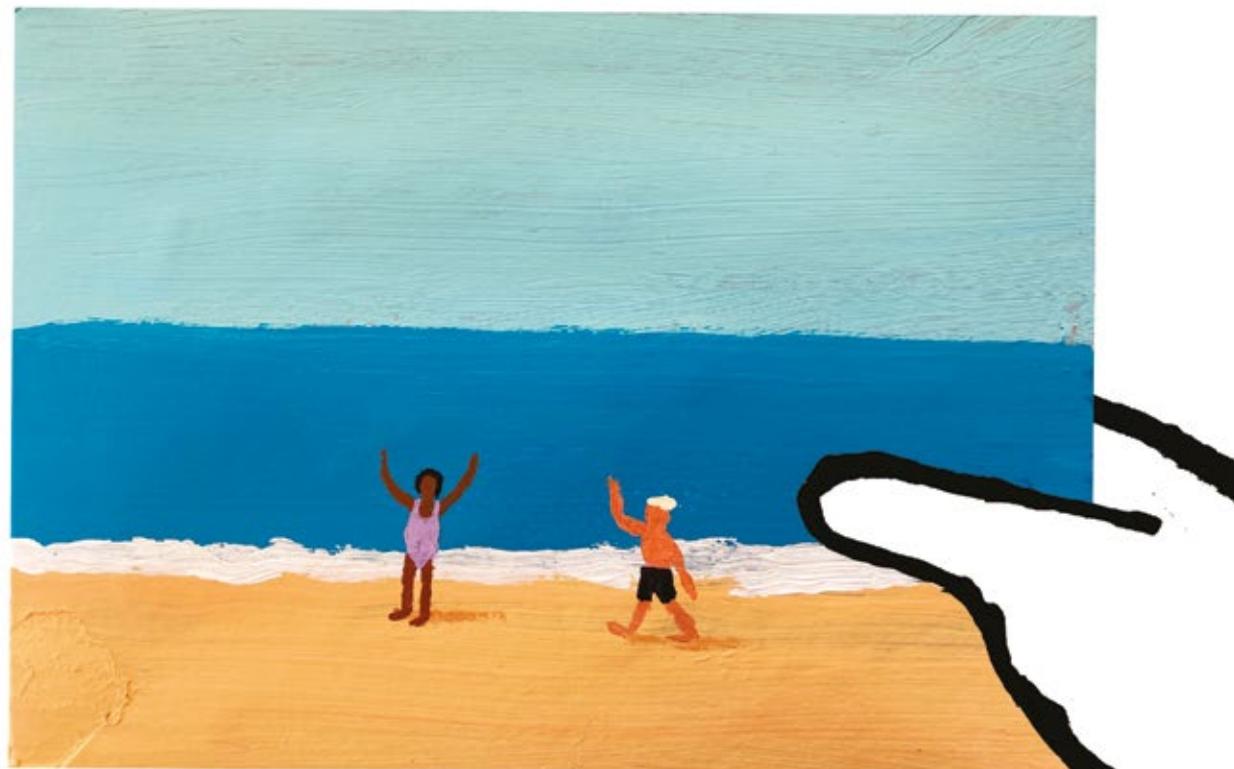
cette rengaine, le ministère n'améliorera pas la vie des personnels. Un an après l'arrivée au gouvernement de Pap Ndiaye, la profession est toujours en attente de reconnaissance et de soutien. Les premiers chiffres des concours

montrent une perte de postes dans des académies déjà déficitaires relançant ainsi la « saison 2 » des « job dating ». La revalorisation historique attendue depuis des années n'est toujours pas là et si quelques avancées sont à noter, les moyens alloués à la hausse des rémunérations sont très insuffisants pour mettre fin au déclassé salarial. Qui plus est, le ministre table sur un engagement encore plus important de la profession à travers un pacte permettant à ceux et celles qui pourront travailler « plus » de gagner « plus ». La FSU-SNUipp s'y oppose avec force et appelle les enseignantes et enseignants à ne pas s'y engager.

Quant aux élèves, l'enjeu n'est pas de changer leur vie mais de leur donner les moyens de devenir des citoyens libres et éclairés, capables d'agir et d'interagir. Cela passe avant tout par la confiance accordée aux PE et non par des injonctions répétées.

Après cette année éprouvante, il faudra se ressourcer durant l'été pour remettre du cœur à l'ouvrage en septembre. En attendant, bonne fin d'année scolaire à toutes et tous !

GUISLAINE DAVID



**1 ENFANT SUR 3
PRIVÉ DE VACANCES**

Pour lui offrir des vacances, faites un don !

secourspopulaire.fr

Illustration : Jean-Julien

Petite enfance : un secteur maltraité

Après le décès d'une fillette dans une crèche en 2022, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a évalué la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), hors crèches familiales et jardins d'enfants. Dans un rapport alarmant présenté en avril dernier, l'Igas souligne ainsi de nombreuses défaillances dans un secteur qui connaît une crise de recrutement sans précédent se traduisant

très souvent par des conditions de travail dégradées et une maltraitance institutionnelle.

DÉFICIT DE QUALITÉ

Selon les inspecteurs, « sur le plan systémique, les conditions ne sont pas garanties à ce jour pour garantir une qualité d'accueil dans les EAJE ». Ils déplorent « la politique publique d'accueil du jeune enfant pensée avant tout comme un service aux familles pour favoriser l'égalité

professionnelle homme-femme et avec éventuellement des enjeux sociaux... jamais les modes d'accueil ne sont envisagés comme un service aux enfants ». Groupes de taille trop importante et nuisances sonores, normes d'encadrement minimales,

part importante du sanitaire dans les crèches et dans les formations au détriment de la sensibilisation éducative au développement de l'enfant,

“JAMAIS LES MODES D'ACCUEIL NE SONT ENVISAGÉS COMME UN SERVICE AUX ENFANTS”

structures vieillissantes et souvent mal adaptées, etc. Environ 2000 situations de maltraitance sont remontées à l'Igas : contention, forçage alimentaire, violences physiques et psychologiques. Selon l'Igas, cette maltraitance prend racine dans la dégradation des conditions de travail, une formation et une culture du signalement insuffisantes ainsi que dans le manque de réflexion sur les pratiques professionnelles.

TRENTE-HUIT RECOMMANDATIONS

Pour aller vers « un changement culturel » du secteur, l'Igas préconise trente-huit recommandations qui vont de la formation des professionnels au financement, en passant par le fonctionnement et le contrôle des établissements. Suite à la publication de ce rapport, la Première ministre Élisabeth Borne a notamment annoncé le 1^{er} juin dernier la création de 100 000 places de crèches d'ici à 2027 - avec l'objectif d'aboutir à 200 000 places supplémentaires d'ici à 2030 - afin de renforcer les solutions de garde des jeunes enfants. Des mesures qui laissent sceptique le collectif *Pas de bébé à la consigne* (dont fait partie la FSU-SNUipp) qui déplore notamment l'absence de mesures pour améliorer le taux d'encadrement, la formation et la rémunération des professionnels.

VIRGINIE SOLUNTO



DES TAUX D'ENCADREMENT insuffisants en crèche.

© Rawpixel.com/Shutterstock

La force de l'unité

Après six mois d'une mobilisation unitaire exceptionnelle, l'avenir se construit ensemble.



Depuis plus de six mois, une force collective s'est déployée pour lutter contre la réforme des retraites. Portée par une unité syndicale qui a permis une mobilisation massive, élargissant les cercles de manifestant-es. La quatorzième journée a rassemblé près de 900 000 personnes dans le pays, donnant à voir le maintien d'une détermination. Pourtant, dès le 4 juin, les premiers décrets d'application étaient publiés et la proposition de loi du groupe Liot visant à abroger le report de l'âge légal, était vidée de sa substance en commission des affaires sociales. Dès le lendemain, le refus de faire voter par l'Assemblée la mesure de recul de l'âge de départ à 64 ans a de nouveau accéléré la fin du processus parlementaire. Cela renforce le mépris envers le Parlement et la population qui continue à rejeter la mesure. Cette crise démocratique est aussi accentuée par les violences policières

comme celles qui ont émaillé les cortèges syndicaux de Paris et de Lyon venant abîmer une fois encore le droit fondamental de manifester.

DANS L'ÉDUCATION AUSSI

Cette unité interprofessionnelle a infusé dans l'éducation. Ainsi, l'ensemble des syndicats ont appelé à se mobiliser le 31 mai devant les DSDEN et rectorats contre un « pacte enseignant » affichant une pseudo-revalorisation et menaçant les collectifs de travail. Au même moment, les organisations quittaient ensemble la salle du comité ministériel présentant le texte, dénonçant dans une déclaration commune le refus du ministère de mettre au vote une mesure dé-

crée unanimement. De même, du côté de la fonction publique, la bataille pour une revalorisation du point d'indice des fonctionnaires se fait en rang serré.

ÉLARGIR LES REVENDICATIONS

L'unité retrouvée a toutes les raisons de perdurer au vu des enjeux à venir. Les cent jours annoncés par le président sont très loin d'être ceux de l'apaisement et les annonces montrent une continuité de politiques injustes et inégalitaires. L'intersyndicale continue de demander le retrait de la réforme des retraites mais elle a d'ores et déjà élargi ses mots d'ordre à la question des salaires, de l'égalité femmes-hommes ou des conditions de travail... La volonté de

peser ensemble dans le rapport de force à venir pour obtenir des avancées sociales est lisible.

Malgré des contre-réformes mises en place autoritairement et la fatigue de fin d'année, l'hiver et le printemps 2023 auront bien été ceux d'un nouveau souffle. Il aura en particulier remis les questions de politique et de répartition des richesses dans l'espace public. Un élan collectif à poursuivre pour prolonger les résistances communes et porter d'autres choix pour l'école, les services publics et la société.

MATHILDE BLANCHARD



UN POUVOIR D'ACHAT À LA PEINE

Soutenue par une profession mobilisée, la FSU-SNUipp a obtenu des augmentations indemnitaires pour toute la profession et des améliorations du déroulement de carrière. Mais, le ministère s'évertue à imposer un Pacte amplifiant les inégalités salariales, menaçant les collectifs de travail et demandant de travailler « plus » pour gagner « plus ». C'est pourquoi la FSU-SNUipp appelle à ne pas s'y engager. De plus, le cumul du gel du point d'indice et de l'inflation limitera fortement l'impact d'une revalorisation qui reste inégalitaire. Selon une enquête du collectif « Nos services publics », le pouvoir d'achat d'une grande majorité des professeurs du second degré en décembre 2023 sera inférieur à celui de décembre 2022. Cette réalité sera similaire pour les PE. Cette dégradation s'inscrit dans la continuité des vingt dernières années où les augmentations sont globalement dues à la progression de carrière et non à une revalorisation. Le collectif constate que « depuis 2000, la totalité des mesures salariales prises à l'endroit des enseignants a consisté, non pas en une revalorisation, mais en une limitation de la chute de leur pouvoir d'achat. » Au final, graver les échelons revient à remonter un escalator qui descend. La FSU-SNUipp continue d'exiger 300€ pour toutes et tous, sans contrepartie, sous forme indiciaire et l'augmentation de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation.

Mutuelle, quelles évolutions ?

L'ordonnance de février 2021 réforme la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la fonction publique. Elle instaure une participation obligatoire de l'employeur pour les personnels titulaires et contractuels. Depuis janvier 2022, la prise en charge forfaitaire est de

15 euros par mois. Elle sera à hauteur de 50% de la cotisation au 1^{er} janvier 2025. À cette date, les fonctionnaires n'auront plus le choix de leur mutuelle mais conserveront la possibilité de rattacher conjoint-e et enfants. Pour la FSU, les mécanismes de solidarité créés sont insuffisants,

notamment pour les retraité-es qui ne bénéficieront pas de la participation employeur. Elle continue de porter le 100% sécurité sociale dans les négociations en cours pour les personnes actives et retraitées.

Lecture : une urgence

11,2% des jeunes de nationalité française de 16 à 25 ans participant aux tests de lecture de la Journée défense et citoyenneté en 2022 sont en difficulté de lecture*. Parmi ces jeunes, qui risquent une mise à l'écart sociale, 4,9% sont considérés en situation

d'illettrisme. Ces chiffres sont particulièrement marqués dans les territoires socio-économiquement défavorisés, comme l'Aisne (15,7%) et la Seine-Saint-Denis (15,5%). Dans les DROM, ces taux font quasiment le double à la Réunion,

la Martinique, la Guadeloupe et dépassent 50% en Guyane et à Mayotte. Une situation alarmante qui démontre la nécessité d'un véritable plan volontariste pour les DROM et le classement de ces territoires en REP+.

*Note DEPP, juin 2023

AESH : un CDI mais pas d'augmentation

Le décret rendant possible la cédésiation des AESH dès 3 ans d'exercice a été présenté le 16 mai en CSA ministériel. Cette mesure sans augmentation de rémunération, consentie suite aux fortes mobilisations et aux difficultés de recrutement, reste très insuffisante au regard des conditions salariales, d'emploi et de travail. La manifestation du 13 juin a porté les exigences d'un vrai statut et d'un vrai salaire pour les AESH.



Focus

RECRUTEMENTS 2023 : PAS DE CHOC D'ATTRACTIVITÉ

Le nombre d'admissibles au concours de recrutement des professeurs des écoles sont alarmants. Plus de 1 000 postes sont déjà perdus au regard d'un nouveau recrutement de personnels contractuels. Si l'on observe une très légère remontée du nombre d'admissibles par poste au concours externe (11 371) par rapport à 2022, année où la place du concours a reculé, ce nombre n'a pas rattrapé le niveau de 2021 (13 989) déjà bien bas. Il était de 20 682 en 2008. Au concours externe, en 2023, toutes académies confondues (hors Mayotte), le nombre d'admissibles par poste est de 1,42 contre 1,18 en 2022, 1,61 en 2021... 2,22 en 2008. Dans certaines académies (Versailles, Créteil, Guyane) où le nombre d'admissibles est inférieur au nombre de places au concours, tous les postes ne seront pas pourvus. Dans d'autres (Nancy, Paris, Amiens) avec un ratio inférieur à 1,5, il sera quasiment impossible de constituer une liste complémentaire. Avec des conditions de travail toujours dégradées et des rémunérations insuffisantes, le choc d'attractivité n'a pas eu lieu.

Les retraité-es oublié-es

Mobilisées le 15 juin dernier, 9 organisations de retraité-es dont la FSU et la FGR/FP s'élèvent contre la stagnation du montant de leur pension depuis janvier. En 2022, année électorale, le gouvernement avait accordé aux retraité-es de la fonction publique une

revalorisation de 4% le 1^{er} juillet pour compenser l'inflation de 4,5% mesurée sur la période. Rien de tel en 2023 alors que l'inflation atteint 2,8% pour les quatre premiers mois de l'année civile. Un oubli préjudiciable notamment pour les plus pauvres.

Direction : terrain glissant

À l'issue des discussions sur les décrets d'application de la loi Rilhac sur la direction d'école, la FSU-SNUipp a obtenu des mesures d'allègement administratif. Le directeur ou la directrice n'a plus la charge du contrôle de l'assiduité et peut également se faire représenter par un membre de l'équipe dans le cadre des relations avec les collectivités territoriales. La responsabilité de la rédaction du PPMS ne revient plus à la direction. Assoupli, l'aménagement de la fréquentation scolaire des PS n'a plus besoin de la validation de l'IEN. Par contre, si le ministère n'a pas repris dans les décrets les concepts « d'autorité fonctionnelle » et de « délégation académique » inscrits dans la loi, il a refusé de préciser la nature non hiérarchique de la fonction. Un flou entretenu qui n'aide pas, dans le fonctionnement de l'école, à trouver l'équilibre entre « dispositions » prises par la seule direction et arbitrages pour lesquels la consultation du conseil des maitres est requise. De manière générale, le renforcement du pilotage, décliné dans la mise en œuvre du pacte enseignant, est cependant l'orientation dominante, isolant toujours plus directeurs et directrices sans améliorer leurs conditions d'exercice.

0/20
Pas d'amélioration des régimes de décharge, ni d'attribution d'une aide administrative. La loi Rilhac et ses décrets n'agissent en rien sur le besoin en temps, au cœur des attentes des personnels.

RESTRICTIONS D'ACCÈS

Trois années d'exercice sont désormais requises pour l'inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école, également conditionnée à une formation préalable, au risque d'en exclure les personnels en congé maladie ou maternité.



AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ
Pour les passages d'échelon, une bonification d'ancienneté de trois mois est attribuée pour chaque année d'exercice à la direction d'école. A un besoin de revalorisation légitime répondent des modalités inadaptées, instaurant la concurrence entre les personnels.

ÉVALUATION SPÉCIFIQUE

En plus des rendez-vous de carrière, directrices et directeurs seront désormais évalués après trois années d'exercice puis tous les cinq ans. Une dérogation au rythme commun et un entretien sur les missions spécifiques qui ne manqueront pas d'accroître la pression sur les personnels.



3 questions

CHOUKRI BEN AYED, professeur de sociologie, université de Limoges.

1 EN QUOI LES ANNONCES SUR LA MIXITÉ SOCIALE SONT-ELLES DÉCEVANTES ?

On pouvait attendre du ministre de l'Éducation nationale une volonté de faire un état des lieux, de se doter d'outils pour objectiver la situation et d'être transparent sur la réalité. Le rôle du ministre est d'accepter de prendre en compte la complexité de la question de la mixité sociale et d'impulser une politique publique nationale d'ampleur et non de se limiter à encourager les acteurs locaux à s'impliquer ou de proposer des dispositifs à court terme. Une autre organisation du système éducatif est nécessaire pour faire de la mixité sociale une priorité, impliquant le premier degré, grand oublié du débat.

2 POURQUOI IMPLIQUER LE PREMIER DEGRÉ ?

Les questions de ségrégation ne commencent pas au collège. Il est difficile de connaître la composition sociale des familles au niveau des écoles, par manque d'outil national et de demande institutionnelle. Or, quand des études sont menées, un phénomène d'évitement dans le

premier degré, probablement de même ampleur qu'à l'entrée en 6^e, est constaté soit par le choix du lieu de résidence avant la scolarisation, soit par un choix d'une autre école publique ou d'une école privée. Cette ségrégation se poursuit dans le second degré. Travailler sur la mixité au collège se prépare dès le primaire avec les équipes enseignantes. Leur expertise et leur connaissance des élèves et des familles sont très importantes pour envisager les solutions.

3 QUELLES PISTES PRÉCONISEZ-VOUS ?

Des expérimentations ont été menées et détaillées lors des rencontres nationales en 2022*. Des actions dès le primaire sont possibles comme ces municipalités qui ont amélioré la mixité sociale des écoles en élargissant les aires de recrutement des élèves. Travailler pour la mixité sociale, c'est travailler sur toute la chaîne et créer des liens entre les écoles et les collèges. Changer l'affectation des écoles dans les collèges nécessite une réflexion en amont impliquant les collectivités mais aussi les familles et les équipes enseignantes. Ces politiques ne peuvent dépendre de volontés individuelles. Un pilotage national fort avec un cadre législatif renforcé doit soutenir les mises en place de politiques locales. PROPOS RECUEILLIS PAR CLAIRE BORDACHAR

*Actes des rencontres nationales de Toulouse les 15 et 16 février 2022 « Mixité sociale à l'école : des moyens pour agir ».

À Villiers-le-Bel, l'aventure gagne du terrain

Au pied des immeubles du quartier de La Marlière, un terrain d'aventures accueille tout le monde, quel que soit son âge. Une philosophie qui séduit les PE.

Coups de marteau, bruits de scie, voix d'enfants se font entendre au pied de l'une des barres du quartier Puits La Marlière à Villiers-le-Bel dans le Val d'Oise. À la place de ce qui fut longtemps une décharge ouverte aux quatre vents, dans un petit bois qui jouxte les parkings de ce quartier classé politique de la ville - théâtre d'émeutes en 2007 - un terrain d'aventures (TA) accueille tout le monde sans limite d'âge, d'avril à fin juillet. « Nous voulions proposer une démarche originale autour d'une pédagogie active qui responsabilise les usagers du terrain, créé du lien et sensibilise au respect de la nature, explique Alain Sartori, chef de projet Agenda 21 à la mairie de Villiers-le-Bel et ancien directeur des Ceméa* Ile-de-France. En 2021, un groupement de chercheurs de TAPLA**, cherchait des sites pour expérimenter les TA. Nous avons saisi cette opportunité et choisi ce petit bois situé à l'entrée du Mont Griffard, qui fut longtemps une zone de non droit, un terrain délaissé ». Ce projet séduit d'emblée les habitants du quartier qui participent activement au nettoyage du terrain duquel plus de 7,5 tonnes de déchets sont évacuées.

Container pour ranger le matériel, clôture symbolique, stock de bois (palettes, planches et tasseaux) servent à l'aménagement, à la construction de cabanes et autres activités du TA. « C'est un vrai lieu de vie évolutif, un espace de liberté majoritairement utilisé par les enfants de 6-12 ans, rapporte Alain. Mais c'est aussi investi par les parents qui participent à sa construction ou simplement se détendent à la terrasse pensée et réalisée à cet effet par les enfants avec l'aide des animateurs ».

LIEU DE RENCONTRES ET D'EXPÉRIMENTATIONS

Cet espace de liberté a toutefois des règles. « L'activité est libre mais elle se réalise autour d'un cadre affiché, indique

Antoine Cohet, directeur du TA. Notre travail consiste à créer les conditions d'une liberté pour permettre aux enfants d'expérimenter en prenant des risques mesurés ». Et pour cela, enfants comme adultes souhaitant utiliser un outil avec une dangerosité élevée, passent un permis. Pour Antoine, militant des Ceméa, il n'y a pas d'éducation sans prise de risque. « Cela permet d'identifier des limites et de ne pas avoir peur de tout, ajoute-t-il. Lorsque les adultes voient les enfants utiliser en autonomie marteaux, scies ou encore perceuses, ils sont dans un premier temps surpris, voire inquiets, car dans leurs représentations ce sont des outils pour adultes mais très vite ils se rendent compte de quoi sont capables les enfants ».

Autonomie, mise en confiance, valorisation, responsabilisation d'adultes à enfants, d'enfants à enfants, une régulation naturelle se met en place. « Chaque permis est consigné dans un cahier où figurent prénom, genre, âge et le permis passé. C'est aussi un outil qui permet de mesurer la fréquentation du terrain d'aventures. L'an dernier, 1555 passages de permis, 49% pour les garçons et 51% pour les filles », détaille-t-il avec fierté. Certains phénomènes sociaux de la cité - racisme, violences, discriminations diverses notamment à l'égard des filles - ne s'arrêtent pas aux portes du terrain d'aventures. Si celui-ci n'a pas pour objet la paix sociale, il participe à la déconstruction des discriminations



UNE CHARTE POUR LES TERRAINS D'AVENTURES

Libre accès, gratuité, jeu et activités libres, sont les principes clés des TA. Dans une optique d'accueil inconditionnel, chaque personne, quels que soient son âge, sa classe sociale, son genre, ses origines, sa couleur de peau ou sa validité, peut aller et venir. Aucune inscription préalable n'est nécessaire. Il ne s'agit pas d'un mode de garde et l'équipe ne peut contraindre les usagers à rester sur le site. Seuls des horaires d'ouverture et de fermeture sont indiqués pour informer de la présence ou non de l'équipe du terrain d'aventures. La gratuité est une condition primordiale qui garantit l'accès à des espaces d'émancipation individuels et collectifs pour toutes et tous. Les activités ou les jeux pratiqués ne sont pas conditionnés à un programme. Si chaque territoire présente un contexte et des enjeux différents, ce socle de principes communs permet de cadrer et d'asseoir la pratique, d'en donner les contours et de limiter les dérives et les réappropriations abusives.

par l'échange, la mixité et la pratique. Pour Fanta Diallo, animatrice municipale, cette liberté de choisir est essentielle. « J'ai grandi au Mali, là-bas les outils sont pour les hommes. Les outils ne sont pas « diaboliques », il faut juste avoir la technique pour se lancer. » Si le rôle de médiation de l'équipe d'animation s'avère souvent compliqué, celle-ci accueille les conflits, les gère et rappelle les règles construites collectivement pour vivre ensemble.

UNE PLACE POUR LES ÉCOLES

Face au succès, la municipalité choisit d'ouvrir le terrain d'aventures aux écoles sur le temps scolaire. L'idée est qu'elles s'approprient la philosophie du terrain en veillant à ne pas être dans une posture de consommation. Chloé Roget, enseignante de CM1-CM2 à l'école REP+ de la Cerisaie, emmène ses élèves pour la deuxième année. « Ici, certains élèves ont une tout autre attitude, ils se révèlent, trouvent des passions, prennent confiance en eux, s'investissent ». Sur place, des élèves s'occupent de l'accueil ou du magasin, quand d'autres se dispersent sur le terrain pour faire de la peinture, des jeux calmes, de la balançoire ou du sport avec des équipements conçus par et avec les enfants. Mais c'est la construction de cabanes qui rencontre le plus de succès. Saido et Aisseta distribuent les outils en vérifiant bien le cahier des permis. Moustafa prend des gants et des lunettes pour son ami Ernest afin d'être protégé. Ici, Yacine vient en aide à Ayat et Chatur-sija pour porter une palette, là Gerkens essaie de scier une planche. À l'entrée, Yossra et quatre de ses camarades passent leur permis « visser » avec Antoine. « Wahou ! Je ne m'attendais pas à ça, c'est hyper pensé et en même temps très brut », s'exclame Élodie Dillengerseger, enseignante de CM2 découvrant le lieu. Étonnée par leurs capacités à construire, à utiliser les outils, elle prend un grand plaisir à voir ses élèves s'organiser et coopérer. « L'objectif est aussi que les élèves reviennent en famille car beaucoup ne connaissaient pas le lieu », conclut Élodie. Un pari qui sera sans doute gagnant tant les élèves en repartent enchantés. NELLY RIZZO

*Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active
**Des terrains d'aventures du passé/pour l'avenir

Classe découverte: un goût d'ailleurs



dossier

En dépit des obstacles administratifs et financiers, les séjours en classes transplantées sont une occasion unique de vivre une expérience de vie collective et de construire des apprentissages « hors les murs ».

Classe découverte : un goût d'ailleurs

Moins nombreuses, raccourcies dans leur durée, plus complexes à organiser et à financer, les classes découverte ne connaissent plus l'engouement qu'elles suscitaient par le passé. L'intérêt d'apprendre autrement, « hors les murs », n'est pourtant pas remis en question au sein de la communauté éducative. Bien au contraire, il a été réactivé après la crise sanitaire. Qu'il s'agisse de classes de mer, de neige, de ville ou vertes, les élèves continuent, en effet, d'acquérir des compétences scolaires pendant des séjours loin de leur famille, de leur quartier et de leur école (page 16). Mais à l'occasion de ces classes découverte, ils deviennent surtout les acteurs de nouvelles expériences sociales, psycho-sociales, citoyennes. Cette approche inédite leur permet de gagner en autonomie, de s'ouvrir à des milieux inconnus, d'éprouver différemment les règles de la vie collective (notamment la solidarité et les coopérations) ou encore, de construire de nouveaux rapports aux autres, y compris à l'enseignant-e.

Reste que pour obtenir de tels résultats, l'équipe éducative ne doit pas ménager ses efforts. Outre l'élaboration du projet pédagogique proprement dit, chaque PE doit redoubler d'investissement et faire preuve d'une grande détermination pour surmonter les difficultés qui surgissent en amont du départ. Si « *l'immersion du séjour redonne le temps d'apprendre, détaché d'une sorte de course aux programmes* », note Gilles Brougère, professeur en sciences de l'éducation, pour les PE, « *les freins sont nombreux : recherche de financements, lourdeur des projets et demande de justifications détaillées - qui font parfois perdre le sens - consignes de sécurité ou travail de conviction à mener auprès des familles* » (page 19). Un travail chronophage supplémentaire trop peu reconnu.

CHANGER DE DÉCOR

La classe découverte renvoie également à des questionnements sur l'acquisition des savoirs dès lors que ceux-ci ne se font pas exclusivement au sein des bâtiments scolaires. « *En France, la vision dominante de l'apprentissage reste corrélée à une réflexivité excluant d'autres formes d'apprentissage* », observe Gilles Brougère. L'universitaire souligne que l'enjeu de la classe découverte est « *d'apprendre autre-*



“Une bulle qui laisse le temps à des découvertes libres, dans des dispositifs éducatifs hybrides.”

ment, dans des situations particulières ». Une expérience qui apparaît comme « *une bulle qui laisse le temps à des découvertes libres, dans des dispositifs éducatifs hybrides* ». Les changements de décor stimulent à la fois la curiosité et l'envie d'apprendre des élèves tout en s'inscrivant dans les programmes. « *Il s'agit d'élaborer un projet pédagogique et non un projet de sortie et pour cela réfléchir à tout ce qu'une classe transplantée apporte aux apprentissages* », insiste Geneviève Lafay, conseillère pédagogique (page 17). À l'occasion de la classe de mer à La Rochelle, Julien Crusener, maître en CMI-CM2, explique comment les enseignements à l'école résonnent in situ. « *Quand ils passent la main sur la coque et*

se rendent compte que c'est salé, le concept flou des embruns et de l'effet corrosif, s'éclaire, confie-t-il. Les connaissances prennent sens » (page 18). Outre les savoirs scolaires, ce sont aussi l'émancipation et un rapport aux autres qui se jouent.

PERMETTRE LA SÉPARATION

Ces séjours sont à l'opposé du resserrement des enseignements sur les fondamentaux prôné par les textes ministériels. Bénédicte Anfosso, enseignante à l'école maternelle de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes), témoigne ainsi des progrès accomplis par les élèves de petite, moyenne et grande sections à l'occasion d'un séjour d'une semaine

dans le Mercantour. Une classe découverte qui a permis de constater de multiples acquis « *au niveau de l'autonomie, du langage, du relationnel avec les adultes et les autres enfants, des connaissances* » (pages 16-17).

Ces expériences nécessitent de construire du lien et de la confiance avec les familles. « *Déjà partir du principe que leur inquiétude est légitime, rappelle Geneviève Lafay. Certains détails sont importants pour les rassurer comme prévoir la constitution des chambrées, présenter les accompagnateurs* ». Pour Gilles Brougère, les classes découvertes, « *c'est apprendre à partir, l'envie de découvrir d'autres langages, d'autres mondes, d'autres cultures, d'autres altérités* ».



DES BIENFAITS PASSÉS SOUS SILENCE

« *Mise en œuvre des programmes* », « *aborder dans des situations inhabituelles et particulièrement favorables, le domaine du "vivre ensemble"* », « *enrichir les apprentissages et apporter une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences* » sont autant d'atouts mis en avant dans la circulaire du 5 janvier 2005 relative aux séjours scolaires courts et classes de découvertes. Éducation physique et sportive ; éducation artistique et action culturelle ; patrimoine et histoire-géographie ; découverte du monde/sciences expérimentales et technologie ; lecture, écriture, littérature ; langues étrangères ou régionales sont les six dominantes autour desquelles les PE peuvent organiser leur séjour. Une circulaire toujours en vigueur mais dont le ministère de l'Éducation nationale se garde bien de faire la promotion préférant se centrer sur ses fondamentaux « *Lire, écrire, compter* ».

Partir pour apprendre

Les classes de découverte, nées officiellement en 1956, restent aujourd'hui un lieu irremplaçable de vie collective et d'apprentissages pour les élèves.

Dans une période post-Covid où l'on redécouvre les vertus de faire tomber les murs de la classe, la classe découverte peine à dépasser l'image d'une pratique un peu datée. Dans les années cinquante se développe l'idée d'utiliser le temps scolaire pour donner à tous les enfants la possibilité de profiter des bienfaits du « plein air » et des voyages. Au plan pédagogique, les classes découverte sont défendues par les adeptes de l'éducation nouvelle qui y voient l'occasion de mettre en œuvre des apprentissages fondés sur l'activité, l'exploration et l'autonomie des élèves. Progressivement, on part en classe de mer, en classe de neige puis en classe verte dans des centres d'hébergement, propriétés de municipalités impliquées ou d'organisations périscolaires telles que la Ligue de l'enseignement. L'essor économique des

Trente Glorieuses favorise l'augmentation des départs encouragés alors par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) qui produit en 1982 des textes réglementaires complets et incitatifs. Ainsi, en 1985, le MEN agrée 85 centres permanents d'accueil de classes de découverte dans lesquels des PE sont mis à disposition. Mais l'âge d'or ne dure pas et dans les années 2000, la durée et le nombre de séjours tendent à diminuer en raison notamment de textes plus contraignants, de difficultés économiques croissantes pour les familles, les collectivités et les associations. Malgré ces obstacles, la conviction de l'intérêt d'apprendre à l'extérieur reste largement partagée chez les enseignant-es, encore plus dans un contexte où les préoccupations écologiques deviennent centrales.



Grandir loin de ses parents

Partir en classe découverte est le choix qu'ont fait les enseignantes de l'école maternelle de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes). Un projet qui nécessite de convaincre les familles.

« *Quatre nuits loin de ses parents, on peut imaginer que c'est compliqué pour des élèves de maternelle* », rapporte Katia Philippe, enseignante et directrice de l'école maternelle de Puget-Théniers dans les Alpes-Maritimes. Au mois de mai 2022, les élèves de petite, moyenne et grande sections se sont rendus durant cinq jours dans le parc du Mercantour dans le chalet de Valdeblore à 80 kilomètres de l'école. Si la destination est relativement proche, laisser partir son enfant loin de la structure familiale n'est pas si aisé. Appréhensions, inquiétudes et craintes sont des sentiments partagés par un certain nombre de familles. « *C'est la première fois que je laisse mon enfant partir loin de la maison, on se demande s'il n'y aura pas de pleurs, de crise d'angoisse* », explique Sandra Gervais, maman d'élève. « *Être dans une structure non familiale pendant un long moment, c'est compliqué pour moi en tant que mère* », ajoute Olga Kiawusi. « *Ça inquiète toujours un peu, cinq jours cela peut être long* », confirme Gauthier Porquet, papa d'élève. Pour l'équipe enseignante, emmener les élèves en classe découverte est un travail de longue haleine qui s'inscrit dans le temps. « *On commence les réunions au mois de septembre pour partir au mois de mai* », précise Katia. Présentation du projet, de l'équipe encadrante, découverte du lieu où vont se rendre les élèves sont autant de leviers qui permettent

de lever les réticences et de rassurer les familles. Consciente que le financement du séjour peut-être aussi un frein au départ, l'équipe enseignante a mis en place un paiement en plusieurs fois, le financement d'une partie du séjour par la coopérative scolaire et une aide spécifique. « *Pour les familles les moins favorisées, nous avons fait une demande auprès de « Jeunesse au plein air » pour obtenir une subvention supplémentaire*, détaille la directrice, ce qui a réduit le coût à 35 euros par séjour et par famille ».

UNE AFFIRMATION DE SOI

Le coucher reste un moment sensible à la fois pour les élèves et pour les parents. Alors l'équipe a dans sa besace des rituels pour rassurer tout le monde : aller au lit avec son doudou, avoir dans sa valise son livre préféré, lire chaque soir un mot écrit par papa et maman avant de s'endormir... Pour Bénédicte Anfosso, enseignante dans l'école, convaincre les parents, c'est aussi donner à voir l'ensemble des apprentissages réalisés à l'occasion d'une classe découverte que cela soit « *au niveau de l'autonomie, du langage, du relationnel avec les adultes et les autres enfants, des connaissances* ». Une pédagogie de projet qui permet de travailler des compétences scolaires et psychosociales, de manière transversale avant, pendant et après le séjour. Le plus marquant pour les parents est aussi l'affirmation de leur enfant : s'habiller, se chausser, choisir ce que l'on va manger au petit déjeuner, prendre son sac à dos pour rejoindre le groupe et participer aux activités. « *Sur une semaine, les enfants grandissent, on voit les changements* », s'émerveille Katia. Au retour, les parents les retrouvent transformés, riches d'expériences, de partages et de multiples découvertes.



3 QUESTIONS À....

 **GENEVIÈVE LAFAY,**
CPC EPS
académie de Lyon

agrément et il faut vérifier si leur financement est intégré dans le prix du séjour. En EPS, il faut garder à l'esprit que certaines pratiques comme le vélo, l'escalade ou la randonnée en montagne font l'objet d'un taux d'encadrement renforcé. Les animateurs de vie collective sont à distinguer des intervenants et doivent posséder le BAFA. Ces questions de responsabilité sont essentielles et souvent à l'origine d'une demande de révision des projets.

1. COMMENT SE CONSTRUIT UN PROJET DE DÉPART EN CLASSE DÉCOUVERTE ?

Il s'agit d'élaborer un projet pédagogique et non un projet de sortie et pour cela réfléchir à tout ce qu'une classe transplantée apporte aux apprentissages. Souvent la première priorité relève du vivre ensemble. On va aussi lister les éléments de programme abordés pendant le séjour, différents selon la thématique : musique, développement durable, EPS, patrimoine... Enfin, détailler tout ce qu'on va y apprendre avec les spécificités de l'école du dehors. Il faut ensuite se mettre en contact avec une structure qui permette de remplir ces objectifs et se mettre d'accord avec elle sur une durée et un emploi du temps qui mentionne les activités proposées.

2. QUELS SONT LES POINTS DE VIGILANCE AVEC LES ORGANISATEURS DE SÉJOUR ?

Bien faire attention au planning des activités en vérifiant soigneusement qui fait quoi et où. Contrairement à ce qui se passe en classe, les activités peuvent être conduites avec des petits groupes d'élèves. Si l'encadrement est effectué par des intervenants extérieurs, ils doivent disposer d'un

3. COMMENT PRÉPARER LES SÉJOURS AVEC LES FAMILLES ?

Déjà partir du principe que leur inquiétude est légitime. Il faut s'attacher à développer chez les enfants et les parents l'envie de partir et présenter les choses de manière positive. Certains détails sont importants pour les rassurer comme prévoir la constitution des chambrées, présenter les accompagnateurs. Ceux-ci peuvent être des animateurs du centre de loisir ou du personnel communal accompagnant déjà la vie collective de l'école. Dans le cas des parents bénévoles, il faut choisir des personnes en qui l'enseignant a confiance et capables d'assurer leur rôle avec bienveillance. La charte des parents accompagnateurs éditée par l'USEP est un outil qui cadre bien les choses dans ce domaine.

Emmène-nous voir la mer...

Trois jours intenses à La Rochelle (Charente Maritime) pour apprendre autrement.

Arrivée à La Rochelle, Lily Rose s'exclame : « Wahou ! ça fait des mois qu'on en parle, et là, c'est pour de vrai ! ». Une confrontation au réel qui va se confirmer durant trois jours. En effet, les savoirs étudiés dans cette classe de CM1-CM2 de Mourenx (Pyrénées-Atlantiques) sont ravivés et s'ancrent dans la découverte des lieux. Les semaines précédant le départ se sont déclinées par « un travail par jour » en lien avec la classe découverte. Mais cela faisait des mois que les enseignements s'étoffaient de multiples disciplines. De quoi donner un horizon d'attente et stimuler les troupes. Une motivation nécessaire car le jour « J », pour rejoindre la Charente Maritime, le rendez-vous à la gare est à 5h18 du matin. Le train, une découverte pour nombre d'enfants, ajoute à l'excitation ambiante.

LES REPRÉSENTATIONS PRENNENT VIE

Dans les rues rochelaises, les élèves s'emparent du jeu de piste-photos pour reconnaître les monuments et font spontanément le lien avec des éléments architecturaux étudiés en classe. Les leçons sur l'esclavage de début d'année, réactivées de manière plus précise lors de recherches documentaires sur l'histoire de La Rochelle, refont surface au détour d'une plaque mémorielle. Le lendemain, la croisière autour de Fort Boyard donne vie à un mythe télévisuel, mais elle offre également une perspective spatiale différente sur le port et la ville.

« Quand ils passent la main sur la coque et se rendent compte que c'est salé, le concept flou des embruns et de l'effet corrosif, s'éclaire ! Les connaissances prennent sens », confirme Julien Crusener, l'enseignant. La magie se poursuit lors de la visite de l'aquarium. « J'ai été impressionné par les requins et les méduses », confie Mohamed à Younès à la sortie. Les connaissances sur la faune et la flore marines, leurs interactions ou encore les courants océaniques, en lien avec les climats et la géographie, ont été travaillées en amont grâce à des lectures de textes informatifs. « C'était l'occasion d'avoir un travail appuyé sur la lecture documentaire, son entrée et ses codes spécifiques complexes à maîtriser », précise Julien. Et le tissage permanent entre les disciplines est aussi facilité.

La nuit tombée, c'est la marionnette géante de Plume, qui enchante les enfants. Ce spectacle interactif de la compagnie « L'homme debout » était à l'origine du choix de la destination et du projet, les élèves étant associés aux représentations qui auront lieu dans le Béarn en septembre. Ils finiront la soirée en farandole improvisée, en attendant de jouer à leur tour les oiseaux.

Pour les élèves, comme pour le maître, c'était leur première classe-découverte. « Au-delà de l'énergie pour apprendre, c'est assez fabuleux de voir vivre les enfants, de faire société ensemble, s'enthousiasme Julien. On se découvre autrement ». Sur le chemin du retour, se mêlent la fatigue des trois jours et l'envie de partager émotions et apprentissages avec les familles lors d'une exposition fin juin. Un retour déjà amorcé lors des coups de fil du soir aux parents, racontant à la fois les découvertes de savoirs et le plaisir du voyage commun.

DES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES et pratiques pour l'organisation des sorties à retrouver dans le guide « Responsabilité sécurité » 2022 de la FSU-SNUipp.

POUR AIDER AU DÉPART

La Jeunesse au plein air (JPA), dont la collecte annuelle est bien connue des écoles, aide financièrement les enfants issus de familles défavorisées à partir en classe découverte. Cette fédération regroupe 38 organisations : organisateurs de séjours, syndicats (dont la FSU-SNUipp), partenaires de l'école publique, organisations de jeunes et comités d'entreprise. Son réseau s'étend sur l'ensemble du territoire national grâce aux comités départementaux et unions régionales. Une dynamique qui permet de faire partir plus de 500 000 enfants et jeunes en séjours collectifs.

« PARTIR POUR GRANDIR »

Ce documentaire réalisé par les Ceméa a suivi pendant une année le travail d'une équipe d'école maternelle du pays niçois partie en classe de découvertes. Le film évoque le lien aux familles, l'organisation de la vie quotidienne et les activités avant et pendant le séjour. La directrice et son équipe, accompagnées par Philippe Meirieu, partagent le récit de cette aventure. Un outil pour convaincre les familles, les collectivités et inciter les PE à se lancer dans l'aventure. En accès libre, sur YAKAMEDIA.CEMEA.ASSO.FR

SI ON FORMAIT LES PE...

L'INSPE de Versailles a eu la démarche intéressante de faire vivre une classe transplantée à des étudiant-es de master 2. Trois jours à Lille pour comprendre les enjeux et les bienfaits sur les dynamiques de groupe, la motivation et le sens donnés aux apprentissages. Une immersion à l'initiative des enseignant-es qui rappelle l'époque où le BAFA était intégré à la formation des instituteurs et institutrices. À retrouver sur INSPE.AC-VERSAILLES.FR

INTERVIEW

“Une occasion de découvertes, d'un autre monde”

VOUS PARLEZ D'UNE EXPÉRIENCE HYBRIDE, QU'EN EST-IL ?

GILLES BROUGÈRE : La situation est assez complexe pour les enfants. Si avant le départ, la classe découverte est nettement considérée comme des vacances, la présence de l'école déstabilise lors du séjour. Des activités d'écriture viennent rappeler cette réalité mais les apprentissages se retrouvent aussi en situation informelle, donc moins structurés et dans des dispositifs assimilés aux loisirs. La représentation de « vacances » reste forte, mais ce sont des vacances avec les personnes de l'école. Et en même temps, voir les camarades en pyjama, parfois l'enseignante... On touche autant la vie sociale que des contenus d'apprentissage. Ce cadre paradoxal a tendance à redonner plus de place à l'enfant. « C'est des vacances d'école » témoignait un enfant.

LA CLASSE DÉCOUVERTE A UNE FORME D'APPARTENANCE AU TOURISME ?

G.B. : Oui, en partant de l'idée qu'il existe dans le tourisme ordinaire une dimension d'apprentissage. Les excursions, les visites, la découverte du milieu, la forme récréative ou contemplative, le déplacement lui-même sont des ingrédients qui relèvent du tourisme. Cette dimension est encore plus prégnante avec des séjours plus courts. De plus, ce sont souvent les mêmes lieux, en particulier pour les classes de montagne ou de mer, parfois les mêmes établissements. Si les enseignants sont dans un refus subjectif de ce rapprochement, avec une déconsidération du tourisme, les enfants, eux, le perçoivent comme une occasion de découvertes, d'un autre monde, une réalité nouvelle. Ils revendiquent même ce statut. Et pourtant leur sentiment d'apprendre est important.

L'ÉVOLUTION DES SÉJOURS A-T-ELLE ENTRAÎNÉ DES RECONFIGURATIONS PÉDAGOGIQUES ?

G.B. : À l'origine, les séjours étaient de quatre semaines et se définissaient comme des classes transplantées où la forme scolaire continuait le matin et se complétait avec des activités, souvent sportives, l'après-midi. Avec les classes de mer, c'est l'horaire des marées qui dicte l'emploi du temps ! En parallèle, elles deviennent la découverte d'un milieu et la dimension historique de soin du corps s'estompe. Aujourd'hui, avec des temps courts, le régime scolaire se dissout au profit d'une expérience assumée de contact réel avec un autre lieu, d'une



acceptation d'un temps moins structuré. En France, la vision dominante de l'apprentissage reste corrélée à une réflexivité, excluant d'autres formes d'apprentissage. Or, l'immersion du séjour redonne le temps d'apprendre, détaché d'une sorte de course aux programmes. Les freins sont nombreux : recherche de financements, lourdeur des projets et demande de justifications détaillées -qui font parfois perdre le sens- consignes de sécurité ou travail de conviction à mener auprès des familles. Les classes font finalement peu de sorties. La grande liberté, le positionne-

ment, la diversité des adultes contrastent avec la classe ordinaire. La question est parfois de savoir si cela engendre des transformations en classe ou si cela reste une parenthèse pédagogique...

QUELS SONT LES ENJEUX FINALEMENT ?

G.B. : C'est évidemment un « apprendre autrement », dans des situations particulières, une bulle qui laisse le temps à des découvertes libres, dans des dispositifs éducatifs hybrides. L'expérience peut également avoir un intérêt à s'organiser en début d'année pour participer à la structuration du groupe, pour créer des dynamiques de travail, du commun. C'est aussi se rendre compte que l'on peut être sans les parents, faire des choses seuls, ce qui fait dire aux enfants « on a grandi ». Dans un monde où l'autonomie des activités est très contrôlée, c'est la possibilité de vivre une expérience entre pairs avec une surveillance adulte allégée, dans un rapport de confiance. C'est enfin un enjeu sociétal en termes d'égalité d'accès à des lieux de découverte, y compris de nature proche du domicile. La connaissance de la mer peut être vague pour certains enfants. C'est alors justement cette question de comment on devient touriste, comment on déclenche le goût de découvrir un ailleurs pour des familles qui ne partent pas en vacances. C'est confronter une représentation fantasmagique préalable, avec un imaginaire marqué par la culture de masse, à la réalité de cet autre lieu. C'est apprendre à partir, l'envie de découvrir d'autres langages, d'autres mondes, d'autres cultures, d'autres altérités.

“C'est aussi se rendre compte que l'on peut être sans les parents, faire des choses seuls, ce qui fait dire aux enfants « on a grandi ».”



Pour changer le monde, changeons de regard !



Droit à une éducation publique de qualité, tout au long de la vie, pour toutes et tous.



Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale



Vivre ensemble et réduction des inégalités



Solidarité
Laique



Soutenez nos actions sur solidarite-laique.org



MÉTIER & PRATIQUES

PAGE **22**

Éducation positive : c'est oui ou c'est non ?

PAGE **26**

Alliance éducative

PAGE **29**

Le sourire aux lèvres

©Milerand/NAJA



ÉDUCATION POSITIVE: C'EST OUI OU C'EST NON?

DÉCRYPTAGE



©Millerand/NAJA

Née il y a trente ans aux États-Unis, l'éducation positive gagne progressivement en audience et en visibilité. Quelle place lui donner dans les écoles ?

Qualifier l'éducation de positive s'apparente un peu à identifier la couleur du cheval blanc d'Henri IV. Le concept fait pourtant florès dans le monde entier depuis une trentaine d'années, porté à l'origine par des psychologues américains lassés de s'intéresser exclusivement aux troubles et aux pathologies. Antidote tout trouvé aux angoisses liées aux inégalités sociales, à la compétition libérale ou aux incertitudes climatiques, l'éducation positive envahit

les étals des librairies et les discours prescripteurs à l'usage des parents. À son appui, les neurosciences et la psychologie cognitive qui invoquent les meilleures capacités du cerveau humain à apprendre dans un environnement bienveillant et encouragé par le renforcement positif. Le récent bémol apporté par la psychologue Caroline Goldman, rappelant les possibles vertus du bon vieux « *File dans ta chambre !* » a rallumé en France l'éternel conflit caricatural entre traditionalistes nostalgiques de l'ordre et de la rigueur dans l'éducation et soi-disant permissifs post-soixante-huitards favorisant la toute-puissance de l'enfant roi.

ET À L'ÉCOLE ?

Dans les écoles, fort heureusement, la plupart des PE savent s'abstraire de ce tumulte et faire la part des choses, occupés quotidiennement à assurer du mieux qu'ils peuvent leur difficile mission de conduite des apprentissages et de formation du citoyen. Le temps des

hussards noirs de la République est révolu qui pouvait laisser place à quelques dérives autoritaristes contestables. Depuis longtemps, la didactique est éclairée par des pédagogues qui n'ont pas attendu l'éducation positive pour proposer aux enfants du matériel à manipuler comme préconisé par l'Italienne Maria Montessori, des situations d'apprentissage par l'activité comme les souhaitait l'Américain John Dewey ou des projets coopératifs comme les expérimentait le Français Célestin Freinet. De la même manière, praticiennes et praticiens des écoles n'ont pas besoin des neurosciences pour comprendre que la sécurité affective de leurs élèves et les conditions matérielles dans lesquelles se déroulent les apprentissages favorisent leur réussite. S'ils avaient quelques doutes, ils peuvent s'appuyer depuis le début du XX^e siècle sur les plaidoyers de la psychologie expérimentale et clinique de Binet, Freud, Wallon, Piaget ou Vygotski.

POUVOIR DIRE NON

Alors l'éducation positive, une simple idéologie inoffensive qui ne fait que recycler des méthodes éprouvées et peut se transposer dans les classes ? Ce serait oublier que l'école n'est pas la famille et que l'éducation qu'on y reçoit vise à guider les élèves sur les chemins du savoir, de l'autonomie et du faire société. Pour cela, les PE doivent créer un espace où leurs élèves peuvent apprendre, avec des habitudes et des règles simples à suivre, à un rythme à la fois soutenu et adapté aux différents besoins, où les sanctions sont rares,

pondérées et justifiées et où des responsabilités sont distribuées. Si la bienveillance est de mise, si le refus arbitraire est à proscrire, la classe reste un espace où l'élève se confronte à des règles porteuses de sens, à des régulations individuelles et collectives et au sein duquel ses croyances se heurtent souvent à la réalité des savoirs, générant parfois chez lui déplaisir et frustration. L'apprentissage idéal, s'il doit savoir dire « oui », doit évidemment pouvoir dire « non » quand c'est nécessaire. PHILIPPE MIQUEL



OLIVIER MAULINI, professeur associé dans le domaine « Analyse du métier d'enseignant », université de Genève

les enfants heureux, mais un lieu où sécuriser, donc civiliser leurs apprentissages.

LE BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE N'EST PAS UN OBJECTIF ?

C'est toujours mieux d'apprendre dans un contexte accueillant, mais toute l'histoire de la pédagogie montre que le déplaisir fait partie du processus et les enseignants, au fond, le savent très bien. Il leur arrive de sanctionner à juste titre et de laisser les enfants vivre des expériences négatives. Certains courants de l'éducation positive professent qu'il vaut mieux 1 000 renforcements positifs qu'un renforcement négatif. Pourtant, philosophiquement et éthiquement, certains interdits sont fondamentaux et nécessaires pour structurer une société ou une classe. Enseigner le discernement, c'est en fait enseigner la différence entre le bon et le mauvais bien-être : celui qui aide à apprendre et celui qui en dissuade, en tournant le dos au réel lorsqu'il s'avère contrariant.

L'ÉDUCATION POSITIVE DIT S'APPUYER SUR LES NEUROSCIENCES...

Lorsque les neurosciences ou la psychologie cognitive mesurent la qualité d'une pédagogie à la dose de félicité qu'elle procure, elles renforcent le risque de s'affranchir des contraintes de l'instruction publique. Enseigner a une vocation prescriptive, définie par des programmes, des objectifs d'apprentissage et de formation du citoyen : impossible de former tous les élèves sans fixer des limites à chacun. L'ignorer, c'est exclure d'un coup toute la recherche didactique. Le bonheur qu'ont les enfants de venir à l'école devrait résulter de leur progressive émancipation, pas l'inverse. Survaloriser le bien-être ou la menace d'exclusion sont les deux faces d'une même désorientation : on se précipite vers le bon conditionnement, alors que c'est l'intelligence qu'il faudrait former patiemment. C'est difficile à l'ère de l'impatience et de l'excitation.

PROPOS RECUEILLIS PAR P.M.

400 ÉCOLES MONTESSORI en France dont 140 reconnues par l'association. (source : association Montessori de France)

85 000 ENFANTS sur 12 millions d'élèves au total sont scolarisés dans les écoles privées hors contrat selon le dernier rapport du Comité national d'action laïque de 2022.



1989, c'est l'année où l'ONU adopte la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant qui redéfinit la place de l'enfant dans la société et les relations qu'il entretient avec ses parents.



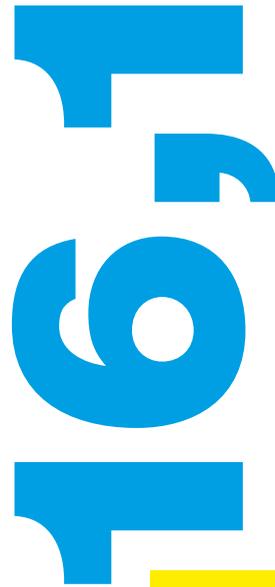
L'ESSOR DES ÉCOLES PRIVÉES HORS-CONTRAT

Portées à la fois par le courant de l'éducation positive et le souci de se rapprocher de la nature, les écoles privées hors-contrat, qui restent libres de leurs méthodes d'apprentissage, ont vu leur nombre augmenter de 110% en 10 ans (1 657 en 2021 pour 803 en 2010). Un chiffre qui reste malgré tout à mettre en perspective avec les quelques 44 000 écoles publiques. La vogue des écoles Montessori (40% des ouvertures en 2019) semble se résorber (seulement 26% en 2021). Les écoles qui ouvrent aujourd'hui mélangent les pédagogies (Montessori, Freinet...), mettent en avant le bilinguisme ou les méthodes au contact de la nature. Parmi ces écoles, qui ne reçoivent aucune aide publique et peuvent employer des professeurs non diplômés, certaines présentent de réels dangers pour les élèves accueillis (dérives sectaires, problèmes d'hygiène et de sécurité). En choisissant leurs élèves et en faisant payer les familles, ces écoles se privent de mixité sociale, s'affranchissent des valeurs laïques et risquent de marginaliser les enfants qu'elles accueillent.

COURTS

++ LECTURE : DÉFAUT DE COMPRÉHENSION

Selon l'enquête internationale PIRLS 2021 (Programme international de recherche en lecture scolaire) dévoilée le 16 mai, la France se situe toujours globalement en deçà de la moyenne européenne. Si l'on note une remontée du nombre des élèves ayant les meilleurs résultats – due essentiellement aux filles – 28% d'élèves ont toujours un niveau faible, voire très faible. Pour la Depp, les compétences de haut niveau en compréhension, comme l'interprétation des textes ou la lecture de documents informatifs, ne sont pas suffisamment travaillées faute de formation des enseignant·es et d'une place plus importante faite au décodage.



C'EST L'ÉCART ENREGISTRÉ ENTRE LE POURCENTAGE D'ÉLÈVES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET CELUI DES AUTRES SECTEURS, obtenant des résultats satisfaisants en résolution de problèmes selon une note de la Depp d'avril dernier. La progression de cet écart de 3,6 points entre septembre et juin 2021 semble indiquer un accroissement des inégalités scolaires en mathématiques à l'issue des vacances estivales, en défaveur des élèves de REP+.

/// 18^E « ÉTÉ DES BOUQUINS SOLIDAIRES »

La maison d'édition Rue du monde reconduit l'opération « L'été des bouquins solidaires » afin de permettre à tous les enfants « d'interroger et d'imaginer le monde ». Pour chaque livre des éditions Rue du monde acheté cet été, l'éditeur s'engage à donner un livre à un enfant accompagné par le Secours Populaire. 5 000 livres seront également offerts lors de la « Journée des oubliés des vacances » à Cabourg le 18 août prochain.

*** RÉ-FLEXIONS ESTIVALES

L'AGEEM tiendra son 96^e congrès national du 5 au 7 juillet 2023 à Roanne sur le thème « On ne peut donner que deux choses à ses enfants : des racines et des ailes ». Le mercredi 5 sera l'occasion d'une journée « portes ouvertes » (AGEEM.ORG). L'université d'été de Dulala aura lieu les 10 et 11 juillet 2023 à l'auditorium de l'Inalco à Paris. Elle aura pour thème « Migration, transmission et plurilinguisme - Lire, écrire et représenter la diversité linguistique et culturelle » (DULALA.FR). Le 56^e congrès national de l'ICEM se réunira à Nanterre du 22 au 25 août 2023 autour de « Pédagogie Freinet pour lutter contre les dominations » (ICEM-CONGRS.ORG).

{ SUÈDE : À BAS LES ÉCRANS ! }

Le gouvernement suédois, qui juge les écrans responsables de la baisse du niveau moyen des élèves en lecture et en compréhension de l'écrit (étude Pirls 2021), va débloquer plusieurs millions d'euros pour racheter des manuels scolaires délaissés depuis une quinzaine d'années. Une décision à l'opposé des préconisations de l'Agence nationale de l'enseignement scolaire qui souhaitait une accélération du recours au numérique. L'erreur aurait été, selon certains spécialistes, d'avoir voulu faire du tout numérique sans vision d'ensemble.

> LA LANGUE FRANÇAISE PÈTE LA FORME !

« Le français va très bien, merci », c'est le titre d'un petit ouvrage iconoclaste paru dans la collection Tract de chez Gallimard. Dans cette tribune, un collectif de spécialistes de la langue française s'élève contre l'accumulation de déclarations catastrophistes sur les pseudo-atteintes à la langue de Molière. Auto-baptisé·e·s « les linguistes atterré·e·s », les autrices et auteurs préfèrent mettre en valeur « son immense vitalité, sa fascinante et perpétuelle faculté à s'adapter au changement ». Elles et ils déconstruisent les idées reçues sur le bon usage de la langue française et présentent trente propositions pour les éviter et percevoir toutes les richesses linguistiques apportées par l'usage populaire.



C'EST LE NOMBRE DE POSTES DE MÉDECINS SCOLAIRES titulaires en 2022 selon le rapport sur la médecine scolaire présenté à l'Assemblée nationale le 11 mai 2023. Une baisse de 292 postes en six ans faute d'attractivité. Huit enfants sur dix n'ont jamais bénéficié d'une visite médicale à l'école primaire.

GABRIELLE RICHARD, sociologue du genre*

1. QUELLE RÉALITÉ DE L'HOMOPHOBIE À L'ÉCOLE ?

Quand on parle d'homophobie ou de « LGBTphobie », on se réfère à des épisodes de violences physiques, verbales ou symboliques, ciblant des élèves en raison de leur orientation sexuelle réelle ou présumée. Par exemple, un enfant traité de « pédé » est un garçon dont les pairs estiment qu'il ne joue pas son rôle « de garçon » adéquat aux normes : trop scolaire, pas assez sportif, « trop fille »... Le sexisme et l'homophobie fonctionnent main dans la main. Cette forme de police du genre entraîne des rejets par les pairs et revêt une fonction sociale entre jeunes : elle conduit à une pyramide de « popularité » enfantine ou adolescente dans laquelle les jeunes, qui ne se conforment pas aux standards de genre et d'hétérosexualité, se situent en bas. Les enfants issus de familles homoparentales peuvent aussi être ciblés.

2. LA CULTURE SCOLAIRE Y PARTICIPE-T-ELLE À SON INSU ?

La culture scolaire cautionne effectivement l'homophobie, sans s'en rendre compte. Même si l'Éducation nationale commence à tenir des discours forts, il y a globalement peu de réflexion sur les manières dont l'école participe à légitimer ces

comportements. Pour exemple, les contenus scolaires invisibilisent les personnes LGBT par une omniprésence de représentations de l'hétérosexualité et d'une conjugalité normée. En ce sens, l'école se positionne paradoxalement contre l'homosexualité : taire activement quelque chose revient à considérer que cela n'a pas sa place, ce qui alimente un jugement d'inadéquation. De même, les insultes à caractère homophobe sont souvent banalisées, avec peu d'interventions ou de déconstructions des adultes. Pour autant, quelle que soit l'intention et ce que l'on y met derrière, ces insultes entretiennent, un déni, un déni de l'homosexualité.

3. COMMENT LUTTER ?

Pour espérer faire changer les choses, il faut prendre la pleine mesure qu'il ne s'agit pas seulement de violences entre enfants. C'est l'entière culture scolaire qui est imprégnée. On ne peut faire l'économie d'une formation qui outille les personnels et permette d'interroger les représentations, les contenus, les supports, les propos, ou encore les initiatives telles que la fête des mères ou des pères. Comment pouvons-nous rendre visibles toutes les familles, toutes les orientations et déconstruire des attentes binaires ? Pratiquer une pédagogie inclusive qui permette une expérience scolaire où chacun et chacune peut se sentir représenté et qui montre le pluriel des possibles...

MATHILDE BLANCHARD

*« Hétéro, l'école ? Plaidoyer pour une éducation anti-oppressive à la sexualité », éditions du Remue-ménage - 2020



DE NOUVEAUX PROGRAMMES

Suite à la suppression de l'heure de technologie en 6^e, de nouveaux programmes de sciences et technologie rentreront en application à la rentrée 2023. L'ambition forte pour l'enseignement des sciences devrait être maintenue tout comme l'invitation à mettre en œuvre la démarche scientifique. Mais leur publication tardive laisse peu de temps aux PE pour se les approprier.

ALLIANCE ÉDUCATIVE



CHACQUE ADULTE, qui œuvre à la scolarité d'un enfant, doit être reconnu et légitimé.

À l'école du Centre à Vénissieux dans le Rhône, la relation école-familles se construit au quotidien.

La cloche a sonné à l'école élémentaire du Centre de Vénissieux et les élèves ont rejoint leur classe. Une vingtaine de personnes s'attendent pour ce troisième « café des parents » de l'année autour du thème « La semaine sans écran ». « Vous voulez du café ou du thé ? », leur lance Nadia Bouchida, parent d'élève

élue, pour les mettre à l'aise. « On fait souvent le lien entre les parents et l'école », glisse-t-elle. Des mères discutent avec des enseignantes, la directrice ou l'infirmière, un père qui vient pour la première fois interroger sur l'objectif de cette semaine. Tous les ingrédients sont réunis pour construire de manière pérenne un système qui fait entrer les parents à l'école : une équipe enseignante qui rend plus lisibles les attendus de l'école et des familles qui investissent la scolarité de leurs enfants.

UN PROJET COMMUN

« Depuis le Covid, nous avions du mal à voir les parents, commence Alexandra Mounier, directrice depuis trois ans de l'école de 19 classes située en Rep+.

Nous avons renoué le dialogue dans le cadre du projet d'école avec l'axe climat scolaire qui définit l'école comme un espace sécurisant, bienveillant et exigeant envers tous ses acteurs ». Une directrice qui se tient tous les jours au portail, très à l'écoute des familles qu'elle accompagne dans les démarches administratives. L'équipe enseignante a mis en place une commission parents d'élèves qui se réunit une fois par période pour décider et organiser des activités et des ateliers : « café des parents », musée à l'école, fête des 100 jours, carnaval et fête de l'école... « L'objectif est d'ouvrir l'école aux parents aussi sur le temps scolaire, poursuit la directrice. Quand les parents sont plus investis dans les activités quotidiennes des enfants, la relation est apaisée avec les familles et les enfants se rendent compte qu'il n'y a pas deux mondes différents ».

En CM1-CM2, sur certaines périodes, les parents peuvent venir travailler « comme les élèves » pendant deux heures et parfois mener un atelier. En CE1, certains grands-parents sont venus raconter leur voyage pour arriver en France. En début de CP, les parents sont accueillis pour la demi-heure de rituels. La présence d'une infirmière du service municipal santé/prévention/hygiène de Vénissieux au sein de l'école représente un vrai « plus » pour l'équipe enseignante et pour les parents qu'elle aide à faire face à leurs difficultés éducatives. La mairie, depuis longtemps présente sur ce terrain, croise ses préoccupations avec celles du projet d'école. « Nous avons de nombreux échanges avec la directrice et les enseignantes concernant les enfants. L'équipe me sollicite, après accord des parents, pour effectuer des tests suite à des difficultés langagières par exemple, qui permettent d'orienter si besoin les élèves vers la psychologue ou l'orthophoniste », explique Ludivine Bruyère. L'infirmière est à mi-temps dans l'école et connaît bien les fratries des familles. « Les parents viennent facilement me consulter, confie-t-elle. Je fais beaucoup d'accompagnement parental car ils sont souvent démunis. »

SUR LE TEMPS SCOLAIRE

« Nous avons échangé en conseil des maîtres au moment de la réécriture du projet d'école pour définir collectivement les objectifs généraux que nous attachions à l'axe qui concernait la relation école-familles. Après, nous

avons proposé des activités par niveau pour mieux intégrer les parents », raconte Camille Bastien. Une mise en place facilitée en CE1 par le regroupement de deux classes dédoublées. Avec sa collègue Aurélie Braque, elle a choisi d'associer les parents à des moments de jeux éducatifs. « Les parents nous rejoignent pour une heure ou deux. Nous choisissons les jeux, expliquons les règles aux enfants et aux parents pour qu'ils jouent ensemble. La dernière fois, on avait 14 parents ! ». Tous les lundis

“OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS AUSSI SUR LE TEMPS SCOLAIRE”

après-midis, c'est classe dehors pour les CE1. Les enseignantes poursuivent une fois par mois par une randonnée à laquelle quatre ou cinq parents participent. Ils peuvent aider les enfants à lire les cartes ou à réaliser les ateliers nature. Des moments de co-éducation indispensables à la relation écoles-famille, qui constituent selon la recherche et pour le ministère de l'Éducation nationale, l'un des sept facteurs favorables au climat scolaire mais nécessite des moyens humains et matériels à la hauteur des besoins.

VIRGINIE SOLUNTO



CATHERINE HURTIG-DELATTRE coordinatrice de l'ouvrage « Coéducation, clés pour une responsabilité partagée » (Ed. Canopé 2022)

pour but de se mettre d'accord sur la meilleure façon d'éduquer mais plutôt d'accompagner l'enfant dans la diversité à laquelle il est confronté.

EST-CE QUE CELA VA DE SOI ?

L'école s'est construite en France dans une culture professionnelle qui n'incluait pas les familles. C'est seulement depuis 2013 qu'il y a un BO qui dit clairement que la coéducation est bénéfique pour la réussite scolaire et qu'elle est obligatoire du côté de l'enseignant. Aujourd'hui, c'est donc devenu un geste professionnel comme les autres, qui vient en plus de tout ce que l'enseignant a à faire. Cela ne va pas de soi parce que les enseignants ont tendance à vouloir « faire adhérer les parents » alors que la coéducation implique d'explicitier et d'accueillir, sans avoir la nécessité de convaincre. C'est une posture difficile, dont la clé est dans le non jugement, la parité d'estime. La coéducation n'a pas pour but de faire disparaître les tensions mais de les gérer.

QUELS BÉNÉFICES ?

Pour que l'enfant puisse grandir et choisir sa propre route, il doit accepter sa propre famille tout en acceptant aussi de s'ouvrir à des choses nouvelles qu'il ne connaît pas, c'est ainsi que l'école sera émancipatrice. L'école a donc un grand rôle à jouer car l'enfant ne peut pas s'autoriser à être différent de ses parents s'il ne sent pas que l'école les respecte. Entendre les parents parler de leur enfant aide également les enseignants à accompagner l'élève. La coéducation a aussi un bénéfice sur le climat scolaire et la confiance. Les enseignants travaillent plus sereinement s'ils gagnent la confiance des parents en communiquant avec eux. La coéducation enfin n'est pas qu'une affaire d'enseignants et de parents, c'est l'affaire de l'ensemble des adultes qui sont autour des enfants. Cette reconnaissance mutuelle, cette communication, cette affaire de parité d'estime concerne tous les professionnels de l'éducation, y compris entre eux. PROPOS RECUEILLIS PAR V.S.

87% DES PARENTS se disent satisfaits de la manière dont se déroule la scolarité de leur enfant. Enquête FCOPE « Attentes et perceptions des parents à l'égard des écoles ». Sept. 2022.



51,73% C'EST LE TAUX DE PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS de parents d'élèves dans le premier degré. Nov. 2022 (MEN).



47 C'EST LE NOMBRE D'OUTILS INDISPENSABLES pour améliorer la relation de l'école avec les familles proposés par l'ouvrage « Les relations école-familles » (éd. Dunod 2019).



FAMILLES POPULAIRES

La publication « Relations École-Familles de la maternelle au lycée » (Ifé-Centre Alain Savary 2018) est le résultat de travaux conduits à partir de dispositifs pérennes qui ont fait leur preuve en lien avec la pratique, la formation et la recherche. Cette ressource permet de nourrir l'action et la réflexion sur les relations entre l'école et les familles de milieux populaires.

CENTRE-ALAIN-SAVARY. ENS-LYON.FR

COÉDUCATION

Qu'est-ce que la coéducation ? Comment renforcer la coopération entre l'école, les familles et tous les partenaires ? « Coéducation » (éditions Canopé 2022) donne des clés pour aider les PE à mieux comprendre la notion de coéducation, ses enjeux et ses principes, à partir de dispositifs expérimentés sur le terrain.

RESEAU-CANOPE.FR

CLIMAT SCOLAIRE

La coéducation est l'un des sept facteurs qui permettent d'agir sur le climat scolaire pour améliorer les résultats scolaires, le bien-être des élèves et des personnels et de diminuer les inégalités scolaires. Eduscol propose des outils, des ressources et des exemples de réalisations concrètes.

EDUSCOL.EDUCATION.FR

QUESTIONS & RÉPONSES

Q: JE N'AI PAS PU BÉNÉFICIER DE MON RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE, QUE VA-T-IL SE PASSER ?

R: Les enseignantes et enseignants, qui n'ont pas pu avoir leur rendez-vous de carrière lors de l'année scolaire en cours, doivent se voir proposer un nouveau rendez-vous en septembre de l'année scolaire suivante. L'appréciation finale leur sera alors notifiée au plus tard le 15 octobre. Si ce rendez-vous de carrière ne peut pas avoir lieu à nouveau, l'appréciation finale sera donnée par l'IA-DASEN à partir de l'avis donné par l'IEN de circonscription en fonction du dossier de l'agent.

Q: J'AI ÉTÉ EN CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE. SUR MA FEUILLE DE SALAIRE, JE VOIS QU'UN TRENTIÈME DE MA PRIME ISAE A ÉTÉ PRÉLEVÉ. EST-CE NORMAL ?

R: Oui, le premier jour de l'arrêt maladie, appelé jour de carence, n'est pas rémunéré. Cela concerne le traitement indiciaire brut, l'indemnité de résidence, la nouvelle bonification indiciaire ainsi que les primes et indemnités qui sont liées à l'exercice des fonctions (ISAE, indemnité de direction, prime d'attractivité, indemnité de missions particulières...).

Q: UN ENFANT SE BLESSE LORS D'UNE FÊTE D'ÉCOLE. QUI EST RESPONSABLE ?

R: L'organisateur de la manifestation qui se déroule hors temps scolaire doit être défini au moment de la mise en place de celle-ci. Association de parents, coopérative scolaire... C'est alors le contrat d'assurance et les responsables de l'organisation qui en assument la responsabilité. Si la fête a lieu sur le temps scolaire, c'est la responsabilité de l'État et des personnels enseignants qui est engagée comme pour n'importe quelle autre activité scolaire.

Q: MES LUNETTES ONT ÉTÉ CASSÉES LORS DE MON SERVICE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

R: Lorsque les lunettes sont cassées sur le lieu de travail par un adulte ou en enfant, il est nécessaire de remplir une déclaration d'accident détaillée, avec les circonstances (lieu, activité, personnes mises en cause...). Cette déclaration est à envoyer à l'assurance qui prendra en charge la suite des opérations.

Décryptage

L'ACCIDENT DE TRAJET

L'accident de trajet est défini par l'itinéraire « protégé » délimité par un point de départ et un point d'arrivée. Lorsque l'agent quitte son lieu de résidence, le départ se situe au seuil de sa propriété individuelle. Cette notion de « seuil », de construction jurisprudentielle, est différente selon son type de résidence. Lorsque l'habitation de l'agent est une résidence collective, le point de départ et d'arrivée du trajet se situe en général à la porte d'entrée de l'appartement. Les parties collectives font partie du trajet professionnel. Dans une habitation individuelle, un accident dans la cour ou le jardin ne serait pas considéré comme accident de trajet. Si vous êtes victime d'un tel accident, il faut faire une déclaration d'accident de trajet à

l'administration qui doit lui parvenir dans les 15 jours qui suivent celui-ci.

LA DÉCLARATION DOIT COMPORTER :

- un formulaire de déclaration qui précise les circonstances de l'accident et les lésions causées ;
 - un certificat médical établi par un médecin indiquant la nature et la localisation des lésions résultant de l'accident et la durée probable de l'incapacité de travail.
- Il faut aussi faire une demande de congé temporaire imputable au service (CITIS). Pour toute question concernant un accident de trajet, contactez la section départementale de la FSU-SNUipp.

PORTRAIT



Et maintenant
**PLACE AU
SPORT** et à
la famille !

LE SOUKRIRI AUX LÈVRES

Après 41 ans comme institutrice puis professeur des écoles, Claire Hollebecque part à la retraite à la fin du mois.

Claire Hollebecque se voyait professeure d'EPS mais, du jour au lendemain, on lui propose, en octobre 1982, de prendre une classe comme institutrice. Elle devra patienter trois ans pour avoir une formation. Dans l'attente, elle a dû se débrouiller, bricoler. « C'est sûr qu'avec une formation, j'aurais progressé plus

vite et j'aurais eu plus confiance en moi, reconnaît-elle. Heureusement, j'ai été soutenue par mes collègues. » Lorsqu'elle revient sur sa carrière, cette enseignante, directrice de l'école Marcel Pagnol à Argentan dans l'Orne, se rappelle la professionnalisation progressive des ATSEM* ou l'arrivée des AESH** et l'évolution de leurs missions. Mais elle relève aussi des changements importants dans son propre métier. « Quand j'ai débuté, les cycles n'existaient pas, rappelle-t-elle. Chacun s'occupait des élèves sur une année seulement. Maintenant, on les considère sur un temps plus long, ça a changé notre manière d'aborder leur parcours

scolaire et nous a amenés à travailler en équipe et à sortir de la solitude de nos classes. » Mais le plus grand changement est dû à la loi sur le handicap de 2005. « Je n'ai pas de souvenir d'orthophonistes, de psychomotriciennes ou d'équipes de suivi au début de ma carrière, souligne Claire. On avait parfois un élève en grande difficulté et la réflexion se cantonnait souvent à savoir s'il redoublait ou pas. On ne se posait pas non plus la question de la scolarisation de tous. Maintenant, c'est un volet quotidien du travail en classe. »

UN MÉTIER QUI S'EST COMPLEXIFIÉ

Ces évolutions étaient souhaitables, selon elle, mais elles peuvent aussi engendrer de la souffrance au travail. « Nous avons désormais conscience que nous ne pouvons pas rester sans rien faire pour ces élèves mais nous manquons de moyens, de temps et de soutien de l'institution. Et ça, c'est dur au quotidien. » Ces changements ont aussi entraîné de nouvelles réunions et instances et une augmentation constante du temps de travail. En outre, Claire apprécie l'arrivée des jeunes collègues dans les écoles car ils apportent un souffle nouveau. Elle trouve qu'ils sont mieux formés au travail en équipe, sûrement grâce à leurs études et cela influence les pratiques. « Les portes des classes se sont ouvertes : avant, on échangeait juste des astuces, maintenant on décroisonne, on construit collectivement. Ça prend du temps mais c'est indispensable pour prendre en compte la complexification du métier. » Et parce que ce dernier empiète aussi beaucoup sur la vie personnelle, elle a appris à se consacrer à l'essentiel. Claire se souvient d'ailleurs que ses collègues lui avaient conseillé en début de carrière de prendre du recul face à la valse des programmes ou aux débats enflammés sur les méthodes de lecture. C'est peut-être grâce à ce conseil et au changement de postes, quand l'usure se profilait, qu'elle aborde maintenant ce dernier mois d'école avec un entrain toujours réel. Elle, qui s'estime chanceuse de pouvoir prendre sa retraite à 60 ans, a participé à la mobilisation contre la réforme des retraites. Après 41 années dans l'Éducation nationale, qu'elle a investies pleinement, une fois la direction transmise, il sera temps de partir... CLAIRE BORDACHAR

*Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
**Accompagnant des élèves en situation de handicap

LIVRES

Langues et langages

Parler, dire, communiquer... Dans sa langue, dans une autre, dans 600 langues ! Jongler avec les mots, jouer avec les expressions, se taire aussi pour mieux profiter des paroles des autres. Et puis, arriver à exprimer par son chant, sa poésie tout ce que les autres voient de beau dans le monde...

Comment tu dis ? En France, 600 langues sont parlées et 1 enfant sur 4 grandit avec une autre langue que le français. Ce grand livre est publié avec l'association Dulala (D'une langue à l'autre) dont l'objectif est de faire du multilinguisme de notre société un levier pour favoriser l'égalité et lutter contre les discriminations. Les QR codes au fil des pages permettent d'écouter tous les mots dans les langues du livre, mais aussi celles qui seront rajoutées régulièrement. 120 mots organisés autour de 10 grands thèmes du quotidien des enfants, dans cet album aussi beau qu'original, pour développer l'empathie et la tolérance. Anna a 5 ans, mais elle ne parle pas alors que son amie la pie, elle, est bien bavarde ! Et devant son père, Ogre-mangeur-de-mots, plus personne ne dit mot. **Anna et Ogre-**

mangeur-de-mots est tissé de la vie de cette petite fille et de celle de son papa. Rien d'évident dans les transmissions qui s'opèrent, même une sorcière s'en mêle en donnant à Anna un coquillage-talisman pour l'aider à trouver le chemin des mots. La musique, vecteur d'émotions et de partage, joue aussi un rôle déterminant. Et l'amour entre ces êtres rayonne tout au long de cette jolie histoire très attachante. **J'ai oublié comment ça s'appelle, et autres poèmes sans queue ni tête** est une suite d'histoires illustrées toutes plus loufoques les unes que les autres. Des poèmes en images où l'absurde rebondit de page en page. Un samovar et une succession de personnages qui demandent du thé, un hérisson qui fait « miaou », un portrait accroché à

l'envers, un jardin zoologique ou un homme qui se perd dans les bois : ne cherchez pas de cohérence, sauf dans ce que les mots peuvent apporter pour rire de situations de tous les jours qui prennent soudain un tour tout à fait étrange. **Au pied de la lettre**, c'est un régal de petit album sur des expressions de la langue française. Qui dort dîne, lever l'ancre, être au pied du mur ou être collet monté : sur chaque double page deux photos (véritables tableaux) en vis-à-vis illustrent la formule, qui est ensuite très simplement expliquée. Un joli album, qui, loin d'enfoncer des portes ouvertes, permet aux enfants d'être comme sur un nuage... en maîtrisant toutes ces expressions ! Un étourneau veut chanter toutes les beautés du monde. Il interroge tout à tour le pic, le hibou, le martin pêcheur, le rouge-gorge, les hirondelles. Chacun lui recommande ce qui lui semble merveilleux. **La chanson de l'étourneau** n'est pas qu'un éloge à la nature, il célèbre aussi le langage entre les êtres, la communication des émotions, les mots qui disent et qui partagent. Les illustrations en noir et blanc sont elles aussi tout en délicatesse, avec une qualité d'impression proche de la sérigraphie.

“AIDER À TROUVER LE CHEMIN DES MOTS”



► COMMENT TU DIS ?

Un grand livre en 12 langues, ill. Julie Escoriza, Ed. Syros, cycle 1, 2 et 3

► **ANNA ET OGRE MANGEUR-DE-MOTS**, de Sonia Paolini, ill. Eloïse Rey, Ed. Biscoto, cycle 1 et 2

► **J'AI OUBLIÉ COMMENT ÇA S'APPELLE, ET AUTRES POÈMES SANS QUEUE NI TÊTE**, de Daniil Harms, ill. Gérald Auclin, Ed. Hoochie Coochie, cycle 3

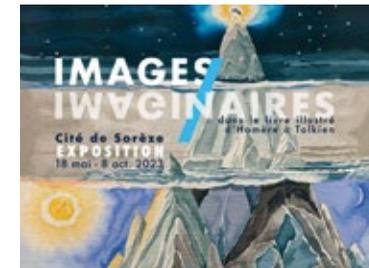
► **AU PIED DE LA LETTRE**, de Florence Levillain, Ed. Actes sud junior, cycle 1 et 2

► **LA CHANSON DE L'ÉTOURNEAU**, d'Octavie Wolters, Ed. Rue du Monde, cycle 2

EXPO MOULINS ALLIER

MIJ... vous connaissez ?

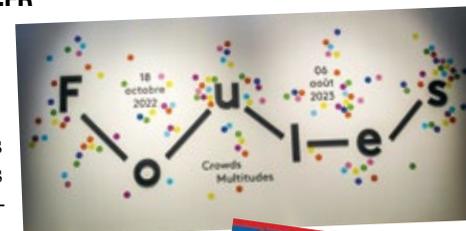
Le musée de l'illustration jeunesse (MIJ) prépare une exposition consacrée à l'illustrateur Zaü qui ouvrira ses portes début juillet « Zaü, les autres, l'ailleurs... ». Zaü c'est la couleur, les couleurs, celles des pastels, gras et secs, la diversité des techniques, les couleurs de ses carnets de voyage, celles de l'humanité telle qu'il la regarde et nous la restitue, vibrante, touchante, lui qui aime tant dessiner les gens, et notamment les gens d'ailleurs. ► **MUSEES.ALLIER.FR**



EXPO PARIS

« Foules »

Au milieu des autres, transportés d'enthousiasme ou ballotés en tous sens, un parcours en six étapes permet de découvrir comment s'étudient les foules compactes des grands rassemblements, à quelles règles cachées obéissons-nous sans le savoir quand nous circulons au milieu des autres ou encore comment se forment les grands mouvements d'opinion qui enflent sur les réseaux sociaux. À partir de 10 ans, à retrouver sur



► **CITE-SCIENCES.FR**

INTERVIEW

Murielle Szac



BIO
Murielle Szac, écrivaine, journaliste, éditrice et directrice de collection française. Auteure de « Le Feuilletton de Tsippora », Ed. Bayard

POURQUOI PASSER DE LA MYTHOLOGIE GRECQUE À LA BIBLE ?

J'ai quitté le monde grec mais je reste dans les récits des origines en 100 épisodes : même pâte, même facture, même liberté et même envie de rendre accessibles à tous des textes fondateurs. Le principe est toujours de vivre des aventures et rencontrer des questionnements. Tsippora est une femme noire, issue d'un peuple du désert, dont le destin

bascule quand elle rencontre un Égyptien connu sous le nom de Moïse. Les récits fondateurs sont essentiels, la Bible en est un.

POURQUOI DONNER LA PAROLE À UNE FEMME ?

Dans la Bible, ce sont les hommes qui parlent. Les voix des femmes, alors qu'elles sont très importantes, ont complètement été passées sous silence. La vision féminine de la Bible, ce n'est pas la même histoire. Je voulais leur donner la parole : à Tsippora mais aussi à

SORÈZE TARN

La grande histoire de l'illustration

Dans un tourbillon d'images fantasques et oniriques, la Cité de Sorèze dans le Tarn fait traverser 5 siècles de livres imprimés du XVI^e au XX^e siècle. Au travers d'ouvrages anciens et contemporains, d'enluminures, de sculptures, l'exposition donne à voir comment, d'un siècle à l'autre, s'organise un univers fantastique propre à susciter l'imaginaire par le texte et l'image qui l'accompagne.

► **CITE-DE-SOREZE.COM**

SPECTACLE VIVANT HAUTE-SAVOIE

Au « Bonheur des Mômes »

Ce sera la 31^e édition du rendez-vous européen du spectacle vivant jeune public « Au Bonheur des Mômes ». Du 20 au 24 août au Grand-Bornand, en Haute-Savoie, se croiseront dans les alpages des compagnies venues des quatre coins du monde. Spectacles, ateliers, amusements ou expositions, plus de 400 représentations dans 26 lieux différents pour émerveiller petits et grands. Programme disponible sur

► **AUBONHEURDESMOMES.COM**

Eve, Esther... Le texte biblique nous apprend que Tsippora a la peau noire. J'ai eu envie de ce couple mixte, très contemporain comme tout ce que proposent les textes fondateurs. Car Moïse, Égyptien, juif, est lui aussi entre deux cultures.

VOTRE DÉMARCHÉ EST-ELLE PROFONDÉMENT LAÏQUE ?

La laïcité, c'est la liberté de conscience. La Bible n'appartient pas aux seuls croyants. Texte fondateur de notre civilisation, il est inscrit dans les programmes de l'Éducation nationale.

Il s'agit de se tenir aussi loin de ceux qui se sentent propriétaires de la Bible que de ceux qui rejettent les religions et ce texte n'est ni gravé dans le marbre, ni à jeter aux orties. Il fait partie de notre culture, je revendique qu'il soit lu dans les écoles publiques et laïques : c'est à nous de le faire connaître, indépendamment des pratiques religieuses. Le sujet n'est pas que certains y croient et d'autres non ! Comme tout texte fondateur, la Bible permet de réfléchir à toutes les questions que les humains se posent.

PROPOS RECUEILLIS
PAR MARION KATAK

Impôts : une consultation orientée

Outil de communication gouvernementale, la consultation en ligne « En avoir pour mes impôts » incarne une fiscalité injuste et inadaptée aux enjeux sociaux et écologiques.

Lancée le 25 avril par le ministre des Comptes publics, l'opération « En avoir pour mes impôts » entend permettre à chaque contribuable de « comprendre comment est utilisé l'argent de ses impôts ». Pourtant, le site ministériel expose des données et propose une consultation qui relèvent davantage de la communication politique que de l'information transparente. Confuses, les données sur les dépenses publiques, figées en 2019, mélangent services de l'État financés par l'impôt et mesures soutenues par les cotisations sociales. Valorisant les réductions fiscales accordées aux ménages, elles omettent les mesures favorables aux plus aisés comme la suppres-

sion de l'impôt sur la fortune ou la hausse des abattements sur les successions et les aides aux entreprises... des « gabegies » estimées à 190 milliards d'euros par an. À l'inverse, le « camembert » des dépenses publiques attire l'attention sur la part majoritaire prise par la seule protection sociale, à l'instar d'un questionnaire qui suggère d'imposer 50% des contribuables les plus modestes qui en sont exonérés.

REPENSER LA FISCALITÉ

Sous-tendue par une conception consumériste d'un impôt réduit à un simple calcul coût-bénéfice individuel, « En avoir pour mes impôts » semble préparer l'opinion publique à de nouvelles coupes budgétaires. La consultation participe d'une politique qui taxe moins les rentes financières que les revenus du travail et tourne le dos à un impôt, levier de redistribution au service de l'intérêt général incarné par les services publics. Leur affaiblissement, que pourrait accélérer la baisse d'impôts de 2 milliards d'euros promise par Emmanuel Macron, ne répond ni aux exigences de justice sociale des mobilisations contre la réforme des retraites, ni aux urgences d'aujourd'hui. Le récent rapport de l'économiste Jean Pisani-Ferry préconise d'ailleurs un impôt exceptionnel sur le patrimoine financier des plus aisés pour la transition climatique. Préconisation que le ministre de l'Économie, fidèle au dogme présidentiel anti-fiscal, s'est empressé de rejeter. Pourtant, tout indique qu'il est devenu nécessaire de repenser la fiscalité, y compris pour créer des lits d'hôpitaux ou ouvrir des classes.

FRANCK BROCK



© Oriat/Shutterstock

Lycées pros : le leurre du marché de l'emploi

Faisant fi des mobilisations des professeurs des lycées professionnels, le président de la République s'obstine à avancer une réforme fondée sur le principe d'adéquation où les filières devront correspondre « au besoin d'emploi » local, ce qui est censé permettre un « 100% insertion », entraînant la fermeture des filières considérées comme non adaptées. La réforme propose aussi une rémunération des stages en entreprise. Mais pour Sigrid Gerardin, du SNUEP-FSU, « c'est penser la formation professionnelle initiale au seul prisme du travail, celui de la reproduction simple de gestes techniques ». Cette indemnisation est, en effet, dénoncée comme un moyen pour les entreprises d'avoir des travailleurs sous-payés sur des « fonds publics ». Le syndicat propose plutôt une allocation d'études pour ces élèves majoritairement issus des milieux populaires reconnaissant une « formation globale et équilibrée entre savoirs généraux, professionnels et leur mise

en application. » Pour la responsable syndicale « cet adéquationnisme forcé est une instrumentalisation du parcours scolaire des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises. » De plus, les orientations seront soumises aux offres territoriales, constituant une rupture d'égalité. Une réorganisation prévue de la terminale avançant les épreuves du baccalauréat vient confirmer un appauvrissement des temps d'enseignements généraux, déjà amputés de dizaines d'heures depuis 2019. Jean-Paul Delahaye dénonçait dès cet automne les injustices faites aux enfants de milieux populaires : « Prenez garde, ceux qui comprennent que leurs enfants n'ont pas accès aux mêmes droits que vos enfants auront de plus en plus de difficultés à accepter d'avoir les mêmes devoirs que les autres. C'est notre pacte républicain que vous mettez en danger. » MATHILDE BLANCHARD

Le « mariage pour tous », dix ans après

Le 23 avril 2013, l'Assemblée nationale adoptait la loi dite Taubira permettant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe après de longs et vifs débats au Parlement. La loi, à laquelle la population française était favorable à 65%, avait été combattue parfois de façon très virulente. L'opposition constituée essentiellement des familles catholiques traditionnelles y voyait une remise en cause de la cellule familiale conventionnelle et le développement de l'homoparentalité. La France devenait alors le 14^e pays au monde à adopter cette loi, ils sont maintenant 34. Depuis l'entrée en vigueur du « mariage pour tous », un peu plus de 70 000 ma-

riages de personnes de même sexe ont été recensés par l'Insee⁽¹⁾. En 2022, 237 000 mariages ont été célébrés entre personnes de sexe différent et 7 000 entre personnes de même sexe, soit environ 3% des unions. Les couples homosexuels semblent privilégier le Pacte civil de solidarité (Pacs). Le « mariage pour tous », qui a fait prendre conscience de la diversité des modèles conjugaux et familiaux, est aujourd'hui intégré dans les mœurs de la société française. La loi a permis aussi de protéger juridiquement les enfants nés ou adoptés dans le cadre de mariages homosexuels. VIRGINIE SOLUNTO

(1) Données annuelles Insee mariages et Pacs 1990-2022.



FABIENNE MAILLARD, sociologue*

1. L'ADÉQUATION : UNE FICTION ABSURDE ?

Oui. Pas plus d'une personne sur deux occupe un emploi en lien avec son diplôme. C'est une régression à un système auquel État comme entreprises ont renoncé car il ne répond aucunement à des pseudo-besoins, quasi impossibles à définir. Comment se projeter dans une économie instable, anticiper une crise sanitaire, une évolution industrielle ou écologique voire une guerre ? Cette adéquation est une méconnaissance d'un marché du travail variable. Et c'est contradictoire avec une ambition de mobilité professionnelle, sociale, géographique ou d'orientation choisie.

2. COMMENT RÉHABILITER LE LYCÉE PROFESSIONNEL ?

Il ne peut avoir pour objectif une employabilité immédiate et temporaire avec un apprentissage de tâches très spécifiques. Il doit continuer à former à des diplômes nationaux, à favoriser la polyvalence. La mission du lycée professionnel est d'offrir une culture générale. De former à la fois des individus, des travailleurs et des futurs citoyens et citoyennes. Ces jeunes ont besoin d'une formation ambitieuse qui ouvre l'avenir. L'attractivité de l'emploi renvoie aux conditions de travail et aux salaires dont les entreprises ne peuvent être exonérées. PROPOS RECUEILLIS PAR M.B. * « La Fabrique des diplômés », éditions Le Bord de l'eau



“Les parcours restent surdéterminés par l'origine sociale”

LE DERNIER RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS NOTE-T-IL DES AMÉLIORATIONS SUR LE PLAN SCOLAIRE ?

LOUIS MAURIN : Malheureusement, on est sur les mêmes constats depuis 20 ans. Le discours sur les inégalités prend beaucoup de place mais dans les faits, ça n'évolue pas beaucoup. Je ne suis pas de ceux qui mettent toute la responsabilité sur le système scolaire. Sans lui, les inégalités seraient encore plus grandes et il y a quand même des secteurs dont la France peut être fière comme la maternelle ou l'enseignement supérieur. Les filières comme les DUT et les BTS permettent à des élèves issus des classes populaires d'accéder à des carrières intéressantes. Mais les parcours restent surdéterminés par l'origine sociale. Si l'accès aux études supérieures est passé de 37% pour les jeunes nés à la fin des années 60 à 57% pour ceux nés au début des années 90, la proportion d'enfants d'ouvriers et d'employés n'a augmenté que de 2,9 points contre 7,7 points pour les enfants des milieux favorisés. Ces derniers ont donc davantage profité de l'allongement des études que les autres.

QUEL CONSTAT FAITES-VOUS POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE ?

L. M. : Les inégalités scolaires se creusent très tôt et beaucoup de choses sont en place dès l'entrée à l'école. Bien sûr, la réalité est parfois plus complexe. L'échec scolaire n'est pas une fatalité et certains jeunes arrivent à rattraper leur retard. Il n'y a qu'à observer le parcours scolaire de certains jeunes migrants. Mais, à l'inverse, on constate qu'entre le CP et le CM2, les élèves déjà favorisés socialement sont ceux qui évoluent le plus positivement. L'école tire vers le

haut les élèves qui suivent mais peine avec ceux qui connaissent des problèmes. Au primaire, l'apprentissage précoce de la lecture par rapport aux autres pays pénalise les enfants de milieux populaires. Le dédoublement des classes en éducation prioritaire ne doit pas faire oublier que ceux-ci ne scolarisent qu'un quart des élèves défavorisés. L'amélioration du taux d'encadrement, si elle n'a pas un effet magique, est cruciale pour le bien-être des élèves et des enseignants. La Belgique, la Finlande ou l'Espagne, pays équivalents, ont un taux d'encadrement meilleur que la France avec ses 18 élèves par classe en moyenne.

L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS PROGRESSE-T-ELLE ?

L. M. : Globalement, les filles obtiennent des diplômes supérieurs, mais en réalité les garçons continuent à être davantage présents dans les filières les plus élitistes. Une étude du ministère portant sur les élèves scolarisés au CP en 2011 montre qu'à ce niveau les filles ont de meilleurs résultats en français que

“L'école tire vers le haut les élèves qui suivent mais peine avec ceux qui connaissent des problèmes”



BIO
Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités. Vient de publier « Rapport sur les inégalités en France », édition 2023.

les garçons et d'un niveau équivalent en mathématiques. Arrivées en CM2, elles conservent leur avantage sur les garçons en français mais sont devenues moins performantes en maths. Or la maîtrise des mathématiques reste en France un facteur déterminant pour l'accès aux filières et aux carrières les plus valorisées. En réalité, les garçons sont mieux diplômés pour accéder à des formations gratifiantes. Et cela n'a rien de génétique puisque ce

phénomène n'est pas observable dans d'autres pays.

LE SYSTÈME SCOLAIRE ENTRETIEN-IL LES INÉGALITÉS SOCIALES ?

L. M. : Il y a un paradoxe français. On est sans doute le pays qui produit le plus de réflexions sur le système éducatif sans pour autant être capable de le faire évoluer et de le transformer. Notre système éducatif est déterminé par un élitisme républicain qui favorise la réussite d'une minorité, en théorie de toutes origines sociales, mais en pratique issue de milieux déjà favorisés, plutôt que d'élever le niveau moyen en évitant qu'aucun élève ne décroche. C'est sans doute une question de moyens, mais il faudrait aussi réduire la pression qui s'exerce sur les enseignants, les élèves et les parents et rétablir la confiance avec le ministère. Elle a beaucoup été abîmée par des attitudes méprisantes et une succession de pseudo-réformes. Il faut un travail en profondeur qui passe par une énorme volonté politique. Est-ce que les classes favorisées y sont prêtes ? Je suis confondu par l'hypocrisie de tous ceux qui clament la nécessité de l'égalité scolaire sans engager la moindre action susceptible d'y parvenir.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PHILIPPE MIQUEL

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF. Alors pourquoi pas vous ?

MAIF
assureur militant

fenêtres s/ cours

Le journal de la FSU-SNUipp

↪ C'est aussi en ligne !



Abonnez-vous à l'édition numérique
depuis votre espace perso



PARIS CPCE
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

